

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du					25 février 2026		à		19H00		
N° délibération D2026-02-01				Date de convocation 19 février 2026				Date d’affichage 19 février 2026			
Nombre de conseillers											
En exercice 11		Présents 11		Absent exc.		Absent		Votants 10			
Etaient présents											
M. WOLLJUNG Serge			M. FALLITTO Giovanni			M. BOULANGE Philippe					
M. MULLER Jean-Marie			M. GIRARD Guy								
Mme MARTIGNON Sonia			Mme CAISSUTTI Claudie								
M. POINSIGNON Gilles			Mme WAGNER Mirèse								
Mme LUBNAU Dominique			Mme PECYNA Carole								
Était absent excusé											
Objet : Budget principal : vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025											

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la délibération D2023-08-01 du 27 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

VU la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique signée le 23 novembre 2023 ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de Silly-sur-Nied ;

VU le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Silly-sur-Nied ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT que Sonia MARTIGNON a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du CFU ;

CONSIDERANT que Serge WOLLJUNG, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Sonia MARTIGNON, adjointe au Maire pour le vote du CFU ;

CONSIDERANT les éléments susvisés ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

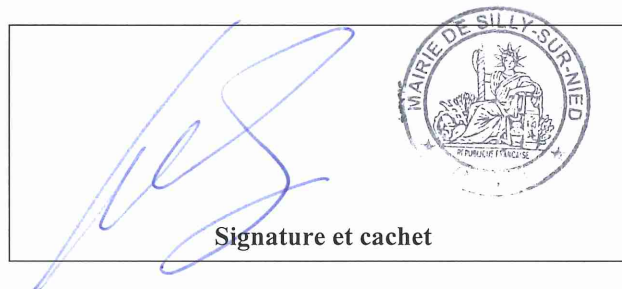
Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

		Investissement	Fonctionnement	TOTAL CUMULE
Prévision budgétaire totale	A	322 324,68	608 488,93	930 813,61
RECETTES	B	234 046,60	495 134,72	729 181,32
Restes à réaliser	C	3 651,53	0,00	3 651,53
Autorisation budgétaire totale	D	308 167,77	619 190,15	927 357,92
DEPENSES	E	202 538,23	398 053,35	600 591,58
Restes à réaliser	F	3 090,00	0,00	3 090,00
Solde des réalisations de l'exercice	G = B - E	31 508,37	97 081,37	128 589,74
Résultats antérieurs reportés	H	- 14 156,91	10 701,22	- 3 455,69
Excédent / déficit	G + H	17 351,46	107 782,59	125 134,05
Restes à réaliser	I = C - F	561,53	0,00	561,53
RESULTAT CUMULE	G + H + I	17 912,99	107 782,59	125 695,58

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte Financier Unique au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Silly-sur-Nied, le 25 février 2026
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



Signature et cachet